

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers
en exercice : 14
présents : 13

Pour : 14
Contre : -
Abstention : -

L'an **deux mille vingt et un**, le **vingt-cinq mai**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2021

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD-GAUDIN Murielle, SIMON Robert, GACHET Edith, DEQUIDT Jonathan, DUSSERT Jacques, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : PAUL Gaëlle

Pouvoirs : PAUL Gaëlle pouvoir à DEQUIDT Jonathan

OBJET : FINANCES LOCALES

TARIFS ALSH BOURG D'OISANS REFACTURATION AUX FAMILLES D'ALLEMOND

Le Maire expose au conseil municipal que la commune d'Allemond s'interroge depuis quelques années sur l'opportunité de créer un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) sur son territoire.

Il précise que la Commune du Bourg d'Oisans dispose d'un centre de loisirs sans hébergement (ACM) de 50 places, agréé pour 34 enfants de plus de 6 ans et 16 de moins de 6 ans.

Il rappelle que la Commune d'Allemond a conventionné, par délibération n° 12 du 27 avril 2021 avec la commune du Bourg d'Oisans pour la réservation de place au centre de loisirs pour les mercredis en période scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.

Dans cette convention, il est précisé que la Commune du Bourg d'Oisans facturera les places occupées par les enfants d'Allemond, mensuellement à la commune d'Allemond au prix de 30 € la journée avec repas pour les vacances. Il est rappelé que pendant les vacances seules des journées avec repas pourront être réservées.

En revanche pour les mercredis pendant l'année scolaire, les réservations pourront se faire à la journée au prix de 30€, à la ½ journée avec repas au prix de 22,50€ et à la ½ journée sans repas au prix de 18€.

Mr le Maire propose donc au conseil municipal de prendre en charge financièrement une partie de ce coût et de refacturer le solde aux familles.

Il propose donc que les tarifs suivants soient facturés aux familles :

- Journée avec repas : 18,00 € ;
- ½ journée avec repas (uniquement le mercredi hors vacances) : 12,00 € ;
- ½ journée sans repas (uniquement le mercredi hors vacances) : 10,00 €.

Au vu de ces tarifs, la Commune d'Allemond décide de rendre caduque sa participation financière à hauteur de 50% au centre de loisirs du Bourg d'Oisans, relative à délibération n° 4 du 26 janvier 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs suivants pour l'accueil de loisirs :
 - Journée avec repas : 18,00 € ;
 - ½ journée avec repas (uniquement le mercredi hors vacances) : 12,00 € ;
 - ½ journée sans repas (uniquement le mercredi hors vacances) : 10,00 €.

- **DIT** que ces tarifs seront facturés mensuellement aux familles d'Allemond qui fréquentent l'accueil de loisirs du Bourg d'Oisans

- **DONNE** toutes délégations à Mr le Maire pour traiter des questions afférentes à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus.
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES


Le Maire,
Alain GINIES